

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MARCHE POTIERS

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des « rencontres céramiques », il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera réservé aux installations nécessaires à la mise en place des infrastructures des céramistes sur le parking de l'Eglise Saint Just

Du vendredi 6 juin 2025 au lundi 9 juin 2025.

Article N° 2 :L'organisateur veillera au cours de la mise en place des céramistes de veiller à maintenir un passage de sécurité pour les véhicules de secours sur le site de la manifestation.

Article N° 3: Une signalisation réglementaire posée à la diligence des Services Techniques, portera ses dispositions à la connaissance des usagers.

ARTICLE N°4: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Artisans d'arts en Franche Comté

ARBOIS, le 03 février 2025

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

